



Litige avec mon eleveur pour chien malade

Par **lilie1986**, le **15/04/2015** à **22:54**

Bonjour j ai acheté un staffie bleu à l age de 2mois au bout d un mois celui ci présentait déjà des problèmes de santé une maladie parasitaire la demodecie transmise par la mère de mon chiot j ai contacté l eleveuse qui m a affirmé que sa chienne n avait jamais déclaré la demodecie malgré l affirmation du vétérinaire qui affirmait le contraire quelques mois plus tard l état de ma chienne ne s améliorant pas je ramène ma chienne chez un vétérinaire dermatologue qui m annonce que ma chienne est atteinte d allergies à tous les acariens plus alopecie des robes diluées maladie génétique et incurable ma chienne risque de devenir nue...je recontacte l eleveuse car la s en est trop lui demandant un dedommagement et lui disant que sa maladie est bien génétique ca plus la demodecie transmise par la mère ca fais beaucoup mais celle ci bataille refuse le dedommagement stipulant que encore une fois la mere n a jamais déclaré la demodecie et pour l alopecie des robes diluees rien ne prouve que c est génétique alors qu' encore une fois la dermatologue me l a confirmé et m a même délivrée une attestation j ai donc décidé de lancer une procédure auprès de mon contrat d assurance responsabilité civile pour l aide juridique pensez vous que j arriverai en tirer gaint de cause car la je suis anéantie